

ORDRE DU JOUR
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 28 MARS 2024 A 19 HEURES

- Approbation du Compte Financier Unique de 2023 du budget principal (M 57),
- Affectation du résultat de fonctionnement de 2023 du budget principal (M 57),
- Adoption du budget primitif de 2024 du budget principal (M 57),
- Adoption du taux d'imposition des taxes directes locales,
- Attribution des subventions aux associations,
- Versement d'une subvention au CCAS,
- Imputation des dépenses FC TVA,
- Groupement de commandes en vue de la passation d'un marché de fourniture de repas pour les cantines scolaires et d'un marché d'assistance pour le suivi de l'exécution,
- Révision des tarifs de garderie des services périscolaire,
- Modification du règlement intérieur de fonctionnement des services périscolaires,
- Définition des zones d'accélération pour les énergies renouvelables sur le territoire de la Commune de Neuvecelle.

Neuvecelle, le 13 mars 2024

Le Maire,




Nadine WENDLING
